

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS****Communauté de communes Ambert Livradois Forez****DECISION n°2024-18****Attribution marché public - « travaux pour la modernisation de l'abattoir intercommunal à Ambert »**

Vu les articles L. 2122-22 et L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles L. 2123-1, R. 2123-1 à R. 2123-8 du Code de la commande publique notamment en ce qui concerne les marchés publics passés selon une procédure adaptée ;

Vu la délibération n°2, point 4 du Conseil Communautaire du 21 juillet 2020 déléguant au Président la possibilité de « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget » ;

Vu la décision n°2023-93 portant sélection des candidats admis à concourir dans le cadre du marché « travaux pour la modernisation de l'abattoir intercommunal à Ambert » (référence 2023-AFE-205) ;

Vu les débats et les votes lors du Conseil communautaire en date du mercredi 10 janvier 2024 ;

Vu l'avis d'appel public à la concurrence, accompagné du dossier de consultation des entreprises, publié le 27 juillet 2023 au Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics ;

Vu le procès-verbal de la Commission d'Achats Publics Adaptés réunie le 20 décembre 2023 ;

Vu les résultats de la consultation engagée auprès des entreprises ;

Vu le rapport d'analyse des offres relatif au marché 2023-AFE-205 ;

Considérant que la Communauté de communes Ambert Livradois Forez est en charge depuis le 1^{er} janvier 2022 de la gestion en régie directe de l'abattoir situé à Ambert ; que pour répondre à des non-conformités structurelles relatives à la bientraitance animale, à l'hygiène et à la protection de l'environnement, il a été décidé d'effectuer des travaux de mises aux normes sur le bâtiment ; qu'afin de ne pas stopper la production, de ne pas prendre de retard sur les engagements effectués auprès des services sanitaires étatiques et de prévenir les difficultés engendrées par des délais de livraison très long, ledit présent marché a fait l'objet de plusieurs publications distinctes ; que par une décision en date du 9 août 2023 le lot spécifique à l'installation de matériels de production a déjà été attribué ;

Considérant qu'une consultation a été engagée auprès des entreprises par l'intercommunalité le 27 juillet 2023 ; que la consultation a été effectuée selon une procédure adaptée ; que la présente consultation portait sur neuf lots ; que les lots trois, sept, huit et neuf n'ont pas fait l'objet d'offre ; qu'ils ont donc été relancés dans le cadre d'une procédure de gré à gré ; que le lot neuf va faire l'objet d'une nouvelle publication notamment en raison de la nécessité d'effectuer de nombreuses modifications substantielles ; qu'une analyse détaillée des candidatures puis des offres a été effectuée par la collectivité et par le maître d'œuvre ; qu'à la suite des négociations engagées avec les candidats soumissionnaires placés en meilleures positions ; qu'une seconde analyse a été effectuée suite aux



~~négociations, que la Commission d'Achats Publics Adaptés s'est prononcée sur l'attribution du marché ;~~

Sur avis de la Commission d'Achats Publics Adaptés réunie le 20 décembre 2023 ;

DÉCIDE

Article 1 : d'attribuer le marché dans les conditions suivantes

	Adresse / Siret	Montant HT	Lot
SARL Chantelauze	15 Route d'Arlanc 63940 Marsac-en-Livradois	29 928,14 €	1
SARL Chantelauze	15 Route d'Arlanc 63940 Marsac-en-Livradois	136 371,91 €	2
CM Vaquero	ZA des granges 15 rue Laplatte 42600 Montbrison	25 250,00 €	3
Isolab	2 rue Grande 23600 Boussac	134 350,00 €	4
Lam SARL	617 avenue Clement Ader 30320 Marguerites	48 016,46 €	5
Dalkia froid solution	Ru Fabien Cesbron 49480 Verrières-en-Anjou	46 270,01 €	6
Rattier SAS	3 rue René Panhard ZI Ladoux 63118 Cebezat	93 998,62 €	7
Cellium énergies centre	14 Rue des Ronzières 63000 Clermont-Ferrand	131 381,65 €	8



Le lot 9 est rendu infructueux.

Les crédits nécessaires au paiement des dépenses découlant du marché sont et seront inscrits au budget annexe abattoir.

Article 2 : cette décision sera inscrite au registre du Président ouvert à cet effet. Un extrait sera affiché au siège de la Communauté de communes, 15 avenue du 11 Novembre à Ambert. Ampliation en sera adressée à Madame la Sous-Préfète d'Ambert.

Fait à AMBERT, le 12 février 2024,
Le Président,
Daniel FORESTIER

Voies et délais de recours

- Référé précontractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA) et pouvant être exercé avant la signature du contrat.
- Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA.
- Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme. Le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat.
- Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.